

Barème d'honoraires

Applicable au 08/01/2026

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 125 000 €	Forfait de 7500 € TTC
Prix de vente de 125 001 € à 230 000 €	6 % TTC
Prix de vente de 230 001 € à 400 000 €	5% TTC
A partir de 400 001 €	4,5% TTC
Constitution du dossier locataire, rédaction du bail	65% d'1 mois de loyer hors charges plafonné à 8,1
Etat des lieux non meublé	15% d'1 mois de loyer hors charges plafonné à 3,0
Etat des lieux meublé	3,03 €TTC/m ²